MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –126

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026126-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 22
Votants	……. 26

Objet :

FONCIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –– Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 126 / Approbation du cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études chargé de l'élaboration du plan-guide communal

Monsieur Joël CRUBLET, Premier Adjoint, rappelle qu'en ce début de mandat, les élus de la commune de BAINS-SUR-OUST souhaite engager une réflexion sur le développement et la dynamisation de sa centralité afin d'avoir une vision globale des enjeux de son territoire, et de mieux prioriser et coordonner les actions.
Par cette étude, la municipalité souhaite définir une vision partagée avec ses habitantes et habitants et construire BAINS-SUR-OUST de demain, à l'horizon 2040.
L'ambition est de faire de la commune un territoire qui aura su :

- Se développer tout en conservant son identité rurale ;
- Rester une commune humaine et accueillante pour l'ensemble de la population, dans sa diversité sociale et générationnelle ;
- S'adapter au mieux au changement climatique, en restant attentive à ses enjeux, afin d'anticiper les évolutions à venir ;
- S'améliorer pour offrir à la population un cadre de vie agréable et apaisé ;
- Maintenir et accompagner le dynamisme de son bourg, avec une offre de services, d'équipements, de commerces et d'événements répondant aux attentes de la population.

Pour atteindre ces objectifs, l'étude portera sur les points suivants :

- Le renforcement de l'offre d'équipements, de services et de commerces au sein du bourg (attentes de la population, consolidation des activités existantes, soutien aux productions locales, cellules vacantes et projets d'aménagement, équipements sportifs, de santé et de loisirs…) ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026126-DE

- Le développement d'une offre d'habitat adaptée à la population (densification parcellaire, lutte contre la vacance, habitat réversible, parcours résidentiels, requalification et aménagement des secteurs EUREDEN et de BAINS motoculture – OAP à réinterroger et/ou portage foncier public à envisager…) ;
- L'amélioration du cadre de vie par l'aménagement paysager et la valorisation du bourg (embellissement, mise en valeur du patrimoine, végétalisation, îlots de fraîcheur, espaces favorables à la vie sociale et aux rencontres intergénérationnelles…) ;
- La sécurisation des déplacements, en favorisant en particulier les modes doux (travail sur les continuités dans le bourg, vers les villages voisins, vers l'Ile aux Pies, Redon et les zones d'activité) ;
- La gestion et l'accessibilité des ressources naturelles (préservation du patrimoine naturel et paysager et de la biodiversité, notamment en lien avec l'Atlas de la biodiversité communale), à l'échelle de la commune.

Pour mener cette étude, il est attendu qu'une démarche participative soit conduite auprès de la population. Une ou plusieurs propositions méthodologiques seront formulées pour animer cette démarche à chacune des phases de l'étude.
L'étude devra se concentrer en priorité sur la centralité du bourg principal, sans exclure une analyse et des préconisations sur les questions de déplacement et d'aménagement des espaces publics vers et depuis les principaux pôles générateurs de mobilité (Redon, ZA, villages, Ile aux Pies).

Calendrier prévisionnel :

- 22 octobre 2026 : validation du cahier des charges par le conseil municipal ;
- Début novembre au 11 décembre : publication de la consultation ;
- Fin 2026 : ouverture des plis et analyse des offres ;
- Janvier 2027 : audition des candidats et attribution ;
- Février 2027 : première réunion de lancement.

Considérant la volonté de la commune de définir une vision stratégique et opérationnelle de son développement et de son aménagement à travers l'élaboration d'un plan-guide ;
Considérant la nécessité de recourir à un bureau d'études disposant des compétences nécessaires pour accompagner la commune dans cette démarche ;

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (22 POUR et 4 CONTRE : MM. Daniel BARRE, Guillaume BROHAN, Mmes Véronique POITEVIN et Christine CHÉRAUD), le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le cahier des charges définissant les objectifs, le périmètre, le contenu des missions, les livrables attendus et les modalités de réalisation de l'étude, annexé à la présente délibération ;
- **De prévoir** le financement de cette mission dans les conditions prévues au budget communal ;
- **D'autoriser** Madame la maire, dans le cadre de ses compétences et des délégations qui lui ont été consenties, à engager les démarches nécessaires à la consultation des bureaux d'études, à conduire la procédure de passation du marché et à signer les actes correspondants, dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD